

COMMUNE DE **MURATO**

Délibération DL-2023-05

Date de la convocation: 16/01/2023 Date d'affichage: 16/01/2023 Date de publication: 26/01/2023

Nb Conseillers afférents au CM: 15 Nb Conseillers en exercice: 15 Nb Conseillers présents: 10 Nb Conseillers représentés : Quorum: 8

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 23 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois janvier à 17h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS: M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine.

ABSENTS: M. COPPI Jacques, Mme FLORI Céline, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. MURATI Lucas.

REPRESENTES:

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Budget annexe « Caisse des Ecoles » - Décision modificative n°1 du BP 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil

Il est nécessaire de rétablir le BP 2022 du Budget annexe « Caisse des Ecoles » comme ci-dessous :

IMPUTATION	DEPENSES		RECETTES	
	Ouvertures de crédits	Réductions de crédits	Ouvertures de crédits	Réductions de crédits
D F 011 60623 Alimentation pour les cantines	5 000,00			
R F 74 7474 Participations (Commune)			5 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement	EQUILIBRE	
Dépenses	Ouvertures		5 000,00	Solde Ouvertures	
	Réductions				
Recettes	Ouvertures		5 000,00	Solde Réductions	
	Réductions				
Equilibre	Ouv. – Red.			Ouv. – Red.	

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Monsieur le Maire Et après en avoir délibéré

Pour: 10 Contre: Abstentions:

✓ **VOTE** et **ACCEPTE** la proposition ci-dessus énoncée.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS. Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02B-212001721-20230123-DL-2023-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023 Publication: 26/01/2023

POUR COPIE CONFORM LE MAIRE

Le Maire M. Claude FLORI

Claude FLORI